

Teams, le 20 mai 2021

Information en vue de la consultation du CSE DT du 17 juin 2021 sur le projet d'évolution de l'organisation de la Direction Générale Exploitation Système (DGEX) :

Extrait de la déclaration liminaire de l'UNSA-Ferroviaire

« SNCF Réseau s'est engagée dans une réorganisation globale pour respecter la feuille de route fixée par l'État : l'équilibre des comptes pour 2024.

Au sein des Directions Techniques, les réorganisations nous sont présentées de façon cloisonnée, alors que certaines missions passent d'une direction à l'autre sans forcément de coordination, ce qui engendre des missions orphelines.

Le fait de ne pas présenter aux élus les différentes réorganisations de façon globale empêche les délégué(e)s UNSA d'avoir une vision claire et précise de l'avenir des agents et des risques sur la sécurité et la qualité de vie au travail.

Lors du CSE Central SNCF Réseau, la Direction a annoncé qu'à l'horizon 2026, tous les établissements de maintenance du réseau national devront avoir atteint les objectifs suivants :

- Réduction de 18,6 % de la population des opérateurs de production voie,
- Réduction de 17 % de la population des opérateurs de production caténaire,
- Réduction de 17 % de la population des opérateurs de production de la signalisation ferroviaire,
- Réduction de 10 % des populations entretenant les ouvrages d'art et l'alimentation électrique,
- Suppression de 50 % des unités territoriales existantes et regroupement dans des unités titanesques, protéiformes et multimétiers,
- Suppression de tous les managers de proximité (« DPX ») sans remplacement ou équivalent,
- Réduction de 10 % de l'effectif des pôles d'appui des unités territoriales restantes,
- Suppression de plus de 250 postes d'encadrants dans les établissements.

À cela, il faut ajouter près de 500 postes des fonctions Ressources Humaines et Gestion Finances qui vont être supprimés au plus près du terrain dès 2022.

Toutes ces suppressions de postes, y compris celles au sein des Directions Techniques, ne garantissent plus la sécurité et le bien-être au travail.

Comment seront réparties toutes les missions actuelles de ces agents ?

Quelles missions seront abandonnées ? Quelles priorisations seront établies et sur quelles échéances seront-elles menées ?

Ces réorganisations sont assimilables à un plan social de grande ampleur au détriment des valeurs qui font la SNCF.

L'externalisation ne peut pas être une solution viable pour SNCF Réseau. Regardons l'exemple du GI en Angleterre.

Il est du devoir de la délégation UNSA-Ferroviaire de vous alerter sur le sujet afin d'éviter :

- Un accident où la responsabilité d'un cheminot pourrait être mise en cause du fait de la réduction des effectifs,

- De voir des agents en souffrance au travail avec tous les risques que cela engendre.
Il en va de votre responsabilité »

Même si la Direction se targue d'une transparence régulière auprès du CSE et vis-à-vis des agents concernés, d'un travail d'accompagnement des équipes et des collaborateurs jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée pour les personnes directement touchées, de la coïncidence entre les évolutions et les mouvements naturels (départs en retraite ou mobilité), il est clair que l'objectif affiché est que chaque Direction participe à l'effort demandé à SNCF Réseau pour un retour à l'équilibre en 2024.

Les élus UNSA-Ferroviaire s'inquiètent :

- 35 postes supprimés sur 3 ans, dont 15 en 2021 (plusieurs experts en retraite prochainement ... Quid de la transmission ?) ;
- Non-définition des 20 postes supprimés sur 2022 & 2023 ;
- Distribution de la charge de travail sur les postes en interfaces ;
- Besoins en formation ;
- Inventaire des renoncements.

➔ Tous ces points seront à nouveau questionnés lors de la consultation du 17 juin 2021)

Consultation sur le projet d'emménagement des entités marseillaises DZI SE au bâtiment « Triangle », 3 rue de Crimée :

Extrait de la déclaration liminaire de l'UNSA-Ferroviaire avec un focus sur des arguments qui contraignent les élus à s'abstenir lors du vote sur cette consultation

« Il ne fait aucun doute, au vu de la vétusté des locaux, qu'un déménagement des agents du PRI de Marseille est indispensable.

Malgré le travail de qualité effectué sur ce dossier, de nombreux points sont à revoir ou à compléter : le stationnement des agents pour favoriser l'équilibre vie PRO/PERSO, des Open Spaces aménagés pour répondre aux contraintes de respect des règles sanitaires, des casiers adaptés à l'accueil des tenues "haute visibilité", des espaces suffisants pour la restauration ainsi que d'autres points évoqués lors des réunions RPX et CSSCT

Pour l'ensemble de ces raisons, les élus UNSA-Ferroviaire et FO estiment que le dossier est insuffisamment abouti.

En conséquence, nous voterons « abstention » sur cette consultation ».

Lors du bureau de préparation du CSE DT regroupant toutes les OS, il avait été décidé de porter une position commune pour la consultation sur ce dossier, dans l'intérêt des agents et parce que les visions étaient convergentes.

À notre grande surprise, la veille du CSE, la CGT, la CFDT et la CFE-CGC ont décidé de faire cavalier seul. Les 2 premières ont voté "Pour" avec une liste sans fin de réserves, schizophrénie ?

La CFE-CGC a voté "Contre". L'UNSA assume donc son abstention, qui met en avant le besoin de déménager, mais émet de nombreuses réserves sur les conditions de travail dans les nouveaux locaux.

L'UNSA-Ferroviaire reste au plus près des retours des agents et ne rentrera pas dans le jeu des manœuvres politico-politiciennes des élus marseillais des autres OS.



Information sur le projet de modification de rattachement d'entités de la DGST :

Projet d'évolution des modes de fonctionnement de la DGST avec un objectif affiché de se reconcentrer sur les missions principales.

Le calendrier n'est pas encore fixé, mais il y a une forte volonté de mise en œuvre sur 2021.

Le Président du CSE DT, Matthieu CHABANEL, souligne l'axe majeur de SNCF Réseau : « Tout le monde doit contribuer à l'effort de performance et d'efficacité. Toutes les directions auront à regarder comment elles contribuent au retour à l'équilibre ».

À ce stade, difficile d'avoir une vision claire de l'impact de cette évolution d'organisation sur les collaborateurs, mais l'UNSA-Ferroviaire, dans son souci d'être à l'écoute des agents, reste en alerte et suivra de près les modifications apportées.

Présentation de la situation trimestrielle du personnel intérimaire :

Déclaration préliminaire pointant les failles en termes d'emploi et de formation

« Avant d'échanger sur les effectifs, parlons emploi et formation. Les élus UNSA-Ferroviaire souhaitent vous rappeler que l'employeur est tenu par la loi de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés (article L. 4121-1 du Code du travail). L'employeur ne doit pas seulement diminuer le risque, mais l'empêcher.

Les tableaux de service sont, à ce jour, non respectés dans une grande partie de nos LPA. Des agents travaillent jusqu'à 12 heures par jour. Les 1.589 heures du forfait en jours se termineront en septembre pour certains agents. Tout cela pour que la production et les délais soient honorés.

Que feront-ils ensuite ? Où est votre suivi ? Où est SCOUT, l'outil digital pour le suivi de la charge et de l'utilisation ?

Un agent qui réalise des protections techniques, des vérifications, des calculs de charges, des plans de préventions, bref des missions relatives à la sécurité, même si vous ne les reconnaissez pas toutes comme telles, ne peut être « au top » 50 heures par semaine.

Aujourd'hui, quand un salarié travaille 50 heures, il n'en déclare que 38 dans votre outil de gestion.

Premier problème, il n'est pas payé pour les 12 heures qui ne rentrent pas dans l'outil. Son employeur, la SA SNCF Réseau, par son outil de gestion performant fait un déni des heures travaillées. Pour la SA SNCF Réseau, monsieur X n'a réalisé que 38 heures.

Deuxième souci, ce bel outil GEREMI, ne comptabilisant que 38 heures par semaine, ne permet pas de facturer à nos clients les 12 heures que monsieur X a réalisé en dehors des 38 heures planifiables.

En débridant l'outil GEREMI, comme le demandent les élus UNSA-Ferroviaire, vous permettriez, Monsieur le Président, d'optimiser de 35 % votre facturation.

Connaissez-vous, aujourd'hui, une société qui ne facture pas les heures que réalisent ses agents ? Nous oui, la SA SNCF Réseau !

Troisième hic, ce bel outil doit permettre d'optimiser les devis futurs en fonctions des réalisations actuelles. Avec des données d'entrées aussi faussées que celles qu'il a, le plus bel outil du monde ne peut donner que des estimations erronées. Nous vous laissons juste imaginer l'effet sur le moral de nos collègues de ne pas reconnaître à sa juste valeur le travail qu'ils effectuent chaque semaine.

Concernant la formation, l'employeur a une obligation générale de former ses salariés (article L 6321-1 du Code du travail). Il doit s'assurer de leur adaptation à leur poste de travail, veiller au maintien de leur capacité à occuper un emploi, au regard de l'évolution des emplois, des technologies et des organisations.

Pouvez-vous nous évoquer les formations qui seront mises en place avant les prochaines suppressions de postes (adaptabilité aux nouvelles missions supplémentaires pour nombre de nos collègues) ? Les formations pour les évolutions technologiques et surtout pour les réorganisations annuelles que vous nous promettez ?

Demain, lors d'un accident, prendrez-vous également toute la responsabilité d'avoir laissé travailler nos collègues dans ces conditions ?

Notre devoir est de vous informer des dangers sur la santé de nos collègues, des dangers résultants des conditions de travail non appropriées, dangers concernant les circulations, les biens et surtout les hommes, qui pourraient en découler. »

La Direction nous assure être attachée et vigilante en tant qu'employeur au suivi des plans de travail et des forfaits jours, et également à la mise en œuvre des formations nécessaires aux agents. Néanmoins, les élus UNSA-Ferroviaires ont le devoir d'informer la Direction de cette situation afin qu'il y soit remédié.

Si vous souhaitez nous adresser des questions ou nous faire part de vos suggestions : csedt@unsa-ferroviaire.org

Si vous souhaitez consulter nos informations en ligne : <https://www.unsa-ferroviaire.org>

J'adhère à l'UNSA !

CONTRACTUELS **Efficace** Service public **Responsable**
EXPERTISE Savoir-faire Carrières
Hot-Line Juridique **Autonome**
SERVICES Filières **STATUT**

A l'UNSA-Ferroviaire, moi, j'adhère !

Nom:
Prénom:
Direction:
Adresse Pro:
Collège:
Tél:
Mail:

Fédération UNSA-Ferroviaire
56, rue du Faubourg Montmartre . 75009 PARIS
Tél: 01 53 21 81 80 . federation@unsa-ferroviaire.org



UNSA-FERROVIAIRE SNCF RESEAU